DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RAPPORT Nº II-9 20SGADL0151

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 18 décembre 2020

OBJET:

Vote de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2021

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 69

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté contre: 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus: 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 9
- n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 décembre à seize trente le Conseil communautaire. régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, président

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO -Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI -Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLE

S

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

M. Abdoulkader ATTEYE

M. Sébastien CIRON

M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)

Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY) Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)

M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)

M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Sébastien GANE



Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37,

Le rapporteur expose :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1 er .janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts par anticipation seront repris dans le cadre du budget primitif.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est précisé que, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme dernièrement prise.

Dans ce cadre, et compte tenu du fait que le budget primitif 2021 sera voté lors de la séance du conseil communautaire du 18 mars 2021, il est proposé de faire application de ces dispositions.

Pour information, en section de fonctionnement, les crédits seront ouverts à hauteur de 80% de la dotation votée en 2020, pour l'ensemble des budgets.

S'agissant de l'investissement, il est proposé d'anticiper l'ouverture de crédits, comme détaillé ci-dessous.

Budget Principal

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 du budget principal est de **19 802 532 €**, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et crédits votés dans le cadre des AP/CP.

Conformément aux textes applicables, il est possible pour l'organe délibérant de voter des crédits pour un montant maximum de **4 950 633 €.**

Il est donc proposé de retenir, les dépenses suivantes:

Imputation	Désignation	Montant
2031-020-MSCMM081	Equipement informatique	12 000
2051-020-MSCMM081	Equipement informatique	35 863
2031-70-UHAPP114	BIMBY	83 500
2031-70-UHAPP199	OPAH Renouvellement urbain	25 000
	Total chapitre 20	156 363
20421-92-DADSA246	Aides équipement à l'agriculture	40 000
2041411-92-DADSA324	Fonds de concours aux communes soutien agriculteurs	5 000
20422-94-DADSC023	FISAC	10 000

20422-90-DADSC175	Fonds d'aide règlement immobilier	70 000
20421-90-DADSC358	Fonds territorial	200 000
20422-70-UHAPP029	OPAH	20 000
	Total chapitre 204	345 000
2128-95-UTPLN113	Sentiers de randonnées	40 000
21533-90-DHDRC024	Extension à vocation éco	18 000
2138-812-PDTDC072	Travaux déchetterie	140 000
2158-812-PDTCO075	Containers enterrés – bacs - bennes	545 500
21318-020-MSCFI079	Bâtiments techniques à usage communautaire	65 000
2132-90-MSCFI079	Bâtiments techniques à usage communautaire	65 000
21578-822-PECAV051	Matériel technique	30 000
2184-020-322-MSCMM082	Acquisition de mobilier	10 000
2151-811-PECAV060	Eaux pluviales	291 500
21568-822-PECAV097	Poteaux incendie	22 500
2128-830-UTPLN039	Lac de la Sorme – restauration des berges	10 000
2151-822-PECAV053	Réfections de tranchées	20 000
2151-822-SDPAC050	Mise en accessibilité	156 500
2151-822-PECEV069	Jalonnement	22 000
2158-816-PECAV070	Mise en conformité carrefours, arrêts	43 500
2135-816-PECAV070	Mise en conformité carrefours, arrêts	32 000
2183-020-322-252- MSCMM081	Equipement informatique	37 800
2113-020-DEEZA016	Accompagnement projets d'implantation	3 000
2111-020-MSCFI099	Transactions immobilières	10 000
2113-020-UDUPU037	Restructuration quartier gare – Le Creusot	20 000
2151-824-PECRE217	Mont St Vincent Centre Bourg	46 400
2113-90-DEEBM013	Les Chavannes	100 000
2151-824-PECRE205	Montceau voire Salengro	100 000
21318-020-UDUPU235	Désamiantage Barre Jaurès	400 000
2113-90-DECAZ011	Aménagement Zone Coriolis	12 000
	Total chapitre 21	2 240 700
	TOTAL	2 742 063

Budget annexe Assainissement collectif

Pour ce budget, le montant total voté 2020 (hors emprunt et AP/CP) en investissement est de **4 003 857 €.**

Conformément aux textes applicables, il est possible pour le conseil de faire application des dispositions pour ${\bf 1}$ 000 964 ${\bf \epsilon}$.

Il est donc proposé de retenir, les dépenses suivantes:

Imputation	Désignation	Montant
2031-EIETS	Schémas directeurs assainissement	184 750
	Total chapitre 20	184 750
21532-RERRT	Rénovation de réseaux	181 250
21532-REEX	Extensions de réseaux	71 250
21532-RERRT	Opérations d'intérêt communautaire	142 500
21532-RERRT300- REEXA307	Urgences réseaux	92 500
	Total chapitre 21	487 500
238-RERRT	Rénovation réseaux	56 330
	Total chapitre 23	56 330
	TOTAL	728 580

Budget annexe Eau

Pour ce budget, le montant total voté 2020 (hors emprunt et AP/CP) en investissement est de

863 631 €.

Conformément aux textes applicables, il est possible pour le conseil de faire application des dispositions pour 215 907 €.

Il est donc proposé de retenir, les dépenses suivantes:

Imputation	Désignation	Montant
21531-EBRER	Réseaux d'eau brute	55 000
2151-EPUSR	Usines eau potable	5 000
2151-EPRER	Réservoirs eau potable	31 000
21531-EPEX	Extensions réseaux	38 750
	Total chapitre 21	129 750
238-EPUSG	Usines eau potable	40 430
	Total chapitre 23	40 430
	TOTAL	170 180

Par ailleurs, à titre informatif, les crédits de paiement 2021 actuellement votés dans le cadre des autorisations de programme, par délibérations du Conseil Communautaire, sont les suivants :

Budget Principal

Code	Chapitre	Programme / Opération	CP 2021
PECAV052	21	Programme Pluriannuel de voirie	300 000
UDUPU036	21	Mach 2 -Phase 2	700 000
UHAOC025	21	Le Breuil Ancien stade	193 526
PECAV058	204	Fonds de soutien chemins ruraux - Accessibilité	814 065
UTPEP042	21	Villa Perrusson	1 511 338
UTPVC1234	21	Aménagement canal du centre	910 496
MSCFI138	21	Aménagement des points d'appui	692 488
MSCMM083	21	Matériel de transports	435 426
PECAV059	21	Ouvrages d'art	437 552
DERES095	21	Site technopolitain	7 032 359
UDUPU038	21	Aménagement Bd 8 mai - Torcy	1 590 000
MSCFI354	21	Immeuble le Thiellay	1 265 000
SPVPS112	204	Aide à la pierre logement social	1 253 132
UDUPU228	21	Aménagement centre de Génelard	400 000
		TOTAL	17 535 382

Budget annexe Assainissement collectif

Code	Programme / Opération	CP 2021
EURUUG	Rénovation usines de dépollution	624 000

Budget annexe Eau potable

Code	Programme / Opération	CP 2021
EBBCBC	Barrages Captages	1 870 000
EBPRSN	Protection des ressources	1 450 000
EPRRTFGB	Rénovation des réseaux d'eau potable	2 190 000
	TOTAL	5 510 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants et affectations de crédits exposés précédemment, pour l'ensemble des budgets.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 18 décembre 2020 et publié, affiché ou notifié le 18 décembre 2020 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Daniel MEUNIER